



AVIS A LA POPULATION

Fermeture mairie

La mairie et l'agence postale seront fermées

Mardi 29 septembre

Jeudi 08 octobre

Numéro 04

21 septembre 2020

Aire de jeux

CONSTAT

Les riverains se plaignent de nuisances sonores sur les aires de jeux, causées par des individus présents la nuit, des rodéos voiture et deux roues.

Les mesures prises antérieurement (passage de vigiles, interdiction de stationner, convention avec la police municipale de Saint Florentin ...) n'ont pas suffi à résoudre le problème.

Le sol est jonché de débris divers et notamment de tessons de bouteilles ; les parents hésitent à emmener leurs enfants dans un espace qui leur est dédié ; le Maire reçoit des plaintes à toute heure du jour et de la nuit ...

OBJECTIF

Retour au calme et réattribution des lieux aux enfants.

DANS UN PREMIER TEMPS

Pour assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité du site, les mesures suivantes vont être prises à effet immédiat :

Pose d'une clôture provisoire au moyen de barrières métalliques.

Arrêté du Maire :

- *Interdisant l'accès au site à tout véhicule à moteur*
 - *Interdisant la consommation d'alcool*
 - *Interdisant l'accès au site entre 21h et 7h*
 - *Interdisant l'accès aux chiens*

Les forces de l'ordre et le Maire seront chargés de faire appliquer ces arrêtés en partenariat avec les habitants de la commune qui sont invités à informer les forces de l'ordre et/ou M. le Maire en cas de constatation d'une infraction.

A MOYEN TERME

La commission des travaux communale s'est rendue sur les lieux jeudi 17 septembre. Il a été décidé de réaliser des travaux d'entourage pour sécuriser les lieux. Deux options ont été proposées (une clôture d'environ 1.50 mètres de haut type grillage en panneaux rigides ou une clôture en rondins de bois type *rondino*).

Des caméras dites « caméras gibier » vont être posées.

Plusieurs devis ont déjà été demandés et la décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil

Affouages

Le système actuel d'attribution des affouages ne nous permet pas de savoir combien de stères sont coupés, qui prend les portions, qui a retiré ses portions, combien de stère il reste ...

Un nouveau règlement va donc être rédigé prévoyant notamment que chaque foyer qui désire sa portion d'affouages devra s'inscrire personnellement et recevra sa facture.

Ce règlement sera mis à la disposition de chaque foyer inscrit.

Registre des personnes fragiles isolées

La tenue d'un RPF (registre des personnes fragiles isolées) est une obligation communale. En cette période où les mesures sanitaires, la chaleur sont fortement présentes, nous invitons chaque personne seule et fragile à se faire connaître en mairie par tout moyen à sa convenance afin de pouvoir prendre en charge efficacement les besoins de chacun.



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR, DONNEZ VOTRE SANG !

DON DE SANG, ON VOUS ATTEND !

Mercredi 30 septembre de 8h à 12h30

à ST FLORENTIN
Salle Daullé - rue Frères Chignardet

1 HEURE, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang

- 1 Accueil
- 2 Entretien préalable au don
- 3 Prélèvement 7 à 10 min.
- 4 Pause A+

3, c'est le nombre de VIES SAUVÉES avec 1 don de sang !



Les conditions pour donner

- être âgé de 18 à 70 ans
- peser au moins 50 kg
- être muni d'une pièce d'identité
- ne pas venir à jeun

Vérifiez votre éligibilité en ligne sur dondesang.efs.sante.fr rubrique « Puis-je donner ? » ou sur l'app [Don de sang](https://dondesang.efs.sante.fr)

dondesang.efs.sante.fr

Téléchargez **Don de sang**. L'app qui sauve des vies



PASSONS UN BON ÉTÉ AVEC LES BONS RÉFLEXES

1 mètre

Cet été, le virus circule toujours. Ensemble continuons d'appliquer les gestes barrières.

Besoin d'aide ?
0 800 130 000
(appel gratuit)

Plus d'informations
gouvernement.fr/info-coronavirus

